

AVIS MODIFICATIF

L'avis public annonçant la consultation du public portant sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC CLEMENT FRERES, pour l'exploitation d'un élevage de volailles sur la commune de Saint-Palais, est modifié ainsi qu'il suit :

le dossier d'enregistrement présenté par le GAEC CLEMENT FRERES relève de la **rubrique 2111/1** de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (arrêté n° 3240/2020 du 1^{er} décembre 2020).

Cet avis sera :

- publié, par les soins de la préfète de l'Allier, et aux frais du pétitionnaire, dans deux journaux régionaux ou locaux dans département de l'Allier : «La Montagne Centre France Quotidien» édition Allier 03 et «La Semaine de l'Allier», et dans deux journaux régionaux ou locaux dans le département de la Creuse : «La Montagne» édition Creuse 23 et «Creuse Agricole et Rurale».
- affiché, par les soins des maires de Saint-Palais, Mesples, Treignat, Saint-Marien, Leyrat, Soumans ;
- inséré sur les sites internet des préfetures de l'Allier et de la Creuse.

L'ensemble des autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 3086/2020 du 23 novembre 2020 portant ouverture de cette consultation du public demeurent applicables à l'exception de celles modifiées par l'arrêté préfectoral n° 3240/2020 du 1^{er} décembre 2020.